



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 107613

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le souhait exprimé par l'Institut national de formation en ostéopathie (INFO), la collégiale académique de France (CAAdF) et la Fédération nationale de l'enseignement privé/laïque (FNEPL) de voir mis en place un diplôme d'ostéopathe permettant l'accès au titre d'ostéopathe. Ces organismes craignent qu'il soit décidé un partage du titre d'ostéopathe entre différentes professions médicales en dépit des recommandations qu'elles ont pu lui faire dans le cadre du groupe de travail que vous avez mis en place. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107613

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10992